



## OUI LE 18 AVRIL 2018 FRANCOISE A ETE VICTIME D'UN ACCIDENT DE SERVICE A ERMONT PDC1 !!!

Hospitalisée le 18 avril 2018 à l'issue d'entretiens lui annonçant, quelques jours avant la mise en place de la nouvelle réorganisation, qu'elle devrait effectuer du tri à la cabine, Françoise n'a pu supporter cette nouvelle injustice et a vécu une rupture émotionnelle forte, expression de sa souffrance. **Cette nouvelle charge de travail n'avait jamais été évoquée dans les groupes de travail comme en témoigne des agents qui y ont participé.**

La Direction locale refuse dans un premier temps de lui remettre les bulletins « accidents de service » permettant une prise en charge des frais médicaux et notre collègue a été contrainte de payer les frais d'ambulance. Des cadres minimisent les faits et communiquent qu'elle a fait une « simple crise de nerfs ».

**Le médecin de l'hôpital considère qu'il s'agit bien d'un accident de travail.** Nous partageons ce point de vue car cette souffrance est l'aboutissement d'un processus qui vient de loin.

### UN ACHARNEMENT CONTRE FRANÇOISE DEPUIS PLUSIEURS MOIS.

En avril 2016 on lui supprime sa tournée qu'elle occupait depuis 17 ans. Comme pour tous les collègues dans le même cas cela a été un **choc, source de souffrance**. Son reclassement a été problématique : on ne lui propose pas une tournée allégée qui existe sur le Plessis-Bouchard mais elle est affectée sur une tournée piétonne sur le quartier des Chênes où il y a 72 immeubles dont une grande partie sans ascenseur. Or elle a un problème de genou qui limite ses possibilités de monter des escaliers, et elle a une aponévrose du pied. Dans ces conditions Françoise rentre souvent à 15h, **heures supplémentaires non payées**, elle est en stress. De mai 2016 à mai 2017 elle peut obtenir une tournée staby mais avec une charge qui entraîne des dépassements d'horaires qui ne seront payés qu'à compter de mars 2017 à la suite de la venue de l'inspection du travail. D'autres collègues étaient, eux, payés depuis le début de la réorganisation, **ce qui est un élément prouvant une discrimination évidente. Accompagnée 4 fois** l'encadrement ne peut contester que la tournée est trop chargée. Cela génère fatigue, stress, ressenti de suspicion, mal-être, insomnies.

Elle est ensuite victime d'un accident de la circulation causé par un problème de frein avec comme conséquence des problèmes à l'épaule.



La direction, immédiatement alertée mettra 30 minutes pour se déplacer après une conversation avec la police. Dans le cadre de cet accident elle n'aura pas le nombre de feuillets suffisants pour effectuer ses soins et elle avancera les frais médicaux afférents.

Le 9 avril 2018 lors de sa reprise on lui remet un véhicule de réserve : sur sa tournée des ouvriers lui courent après pour l'avertir que **ce véhicule était en train de perdre une roue**. Un accident est évité de justesse.

## **UNE SOUFFRANCE ACCUMULÉE QUI EST À LA BASE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL DU 18 AVRIL 2018.**

Nous sommes en présence d'une situation malheureusement classique à la Poste, d'un agent confronté à des réorganisations permanentes, des pressions hiérarchiques, qui causent des dégâts pour l'être humain. Nous rappelons qu'en **2009 l'association des Médecins de Prévention de la Poste a lancé un cri d'alarme sur ce point précisément**. Ce sont ces situations qui ont eu comme conséquence des dépressions, parfois des suicides sur le lieu de travail, du stress, des burn-out, des démissions, des ruptures conventionnelles pour sortir de ce monde du travail à visage inhumain. **Simple question : la hiérarchie a-t-elle pris contact régulièrement avec Françoise pour savoir comment évoluait sa santé ? A-t-elle reçu la visite d'un cadre ou même de l'assistance sociale ?** A une autre époque il arrivait que des personnes de l'encadrement se rendent à l'hôpital ou au domicile d'un collègue malade ou accidenté pour prendre des nouvelles, ou simplement témoigner de la compassion. Aujourd'hui l'être humain se résume à n'être qu'un Position de Travail.

Comme nous l'avons indiqué notre syndicat a réalisé un dossier pour saisir l'Inspection du travail et prendra des initiatives dans les jours qui suivent pour exprimer notre solidarité à Françoise. Et une bataille est à mener aussi pour augmenter le nombre de rouleurs affectés pour la cabine et les Logs.

Et nous agissons pour que Françoise soit bien considérée comme ayant été victime d'un accident du travail, à l'instar de collègues qui ont été dans la même situation et que la jurisprudence reconnaît comme tels. Certaines crises cardiaques qui ont eu lieu au travail ont été considérés comme des accidents de travail. Même chose pour des personnes qui à un moment donné ont publiquement manifesté leur souffrance. Nous savons qu'un combat nous attend, nous le mènerons. Avec vous.

**SORTIR DU REPLI INDIVIDUALISTE !!  
EXIGEONS LE RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE !!  
COLLECTIVEMENT NOUS SOMMES UNE FORCE !!  
SOUTIEN MORAL A NOTRE COLLEQUE !!**



**CHANGEONS LE SYNDICALISME POUR CHANGER NOS VIES ET LE TRAVAIL !**